AMPIL

Rapport d’activité 2025

EDITO

Mot du Président

L'année 2025 est pour l'AMPIL une année particulièrement difficile.
Elle est l'année de toutes les inquiétudes devant les difficultés financières rencontrées.
L'AMPIL vit des fins de mois difficiles et doit de façon permanente effectuer des choix qui conduisent à demander des délais de paiement pour répondre à ses créanciers.
L'obligation de mettre en place un plan social qui se solde par la disparition de neuf postes de travail et des licenciements conséquents, le départ de salariées en poste de responsabilité, tout cela est source d'inquiétude pour les salarié.es.
Malgré cela, les équipes assurent le travail et le développement de l'activité. Il reste beaucoup à faire pour atteindre l'équilibre financier mais l'AMPIL s'en donne les moyens, forte de son expérience et du professionnalisme des équipes sur le terrain.
Fidèle à son histoire, l'AMPIL demeure un espace qui œuvre pour le lien social à partir de l'accompagnement des personnes vers le logement et la relation avec les institutions.
Le rapport d'activité rend compte de l'extraordinaire vitalité des équipes, de la qualité des relations partenariales et surtout de la permanence des réponses qui sont apportées aux publics qui s'adressent à nous.
Si aujourd'hui les premiers effets de nos efforts se font sentir, nous avons encore besoin de soutien. Notre conseil d'administration doit se renforcer, nos donateurs sont également appelés à nous soutenir.
Avec vous, en lien avec nos partenaires associatifs et institutionnels, nous poursuivrons le travail engagé depuis plus de trente ans avec la même volonté.

André GACHET
Président



LA MISSION ASSOCIATIVE ET SES VALEURS

Les rapports d'activité sont l'occasion de souligner ce qui fait le sens de l'action de l'AMPIL. Les missions accomplies quotidiennement par les équipes de travail pour l'accès aux droits de toutes et tous sont fondées sur la promotion et la défense de l'égale dignité. En ce sens l'AMPIL fait siennes les dispositions contenues dans l'article premier de la loi de lutte contre les exclusions :

La lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. Elle tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. (..) les associations qui œuvrent notamment dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs de l'économie solidaire et de l'économie sociale concourent à la réalisation de ces objectifs (article 115 du CASF).

Se situer aux côtés des personnes en difficulté en restant impliqué dans des dispositifs soutenus par les pouvoirs publics revient à mettre en relation les attentes, les besoins exprimés avec une commande publique qui permet d'y répondre.

La très grande diversité et plus encore les évolutions permanentes qui font la réalité de l'exclusion du logement nécessitent la recherche constante d'actions collectives, partagées avec d'autres acteurs. Il est nécessaire d'appréhender la complexité des situations avec les outils professionnels de la transversalité du droit, du social et du médical, notamment.
Une partie des réponses se trouve dans le lien avec les institutions, une autre dans un fonctionnement associatif qui reste largement à développer. Lorsque nous parlons d'Archipel c'est cet enjeu qui est présent.

La participation des personnes concernées constitue un défi permanent. Au-delà de la bonne intention, il faut, y compris dans les moments les plus difficiles, traduire dans les faits cette volonté qui repose sur la confiance mutuelle. Les personnes concernées sont au cœur des problématiques, elles doivent pouvoir à ce titre être actrices de la solution. L'AMPIL met la place des personnes au rang des valeurs fondamentales qui fondent son action.

Elle considère que la capacité d'agir des personnes est un élément essentiel de l'insertion sociale, de l'exercice de la citoyenneté et de la reconstitution personnelle. Dans le même esprit, elle valorise les actions collectives.

Nous pouvons ici réitérer le propos de notre précédent rapport d'activité :
L'engagement citoyen de l'AMPIL dans la mise en œuvre des politiques publiques veut contribuer à leurs évolutions pour répondre aux besoins et aux attentes des citoyennes et citoyens de toute origine. Pour cela l'AMPIL est force de proposition. Son action s'exerce aux côtés des personnes et proche des lieux de décisions.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS 2025 : FAIRE DE L'ADVERSITÉ UN LEVIER POUR L'AVENIR

L'année 2025 est marquée par des bouleversements importants rappelés dans le mot du Président en éditorial, dont nous retiendrons l'élaboration douloureuse d'un plan social.

Comme l'ensemble du secteur associatif intervenant dans l'urgence sociale, l'AMPIL subit les conséquences de coupes budgétaires. Les financements de certaines actions s'en trouvent affectées. Ainsi la suppression brutale, sans explication, du soutien à la mission de résorption des bidonvilles est un choc qui produit des conséquences sur les équipes des salariés mais aussi, et peut-être surtout, sur les publics concernés. De nombreux ménages se trouvent privés d'un accompagnement qui a été construit au fil du temps.

Mais les difficultés présentes peuvent être l'occasion de réajuster nos interventions pour préserver le service rendu et maintenir sa qualité. C'est notre projet d'accompagnement social global.
La réflexion portée par l'AMPIL a été encouragée par les circonstances. Ainsi le déménagement du Centre d'Hébergement d'Urgence devient source de renouveau et d'élargissement tournée vers l'accès au logement.

Certes, il y a eu pour les équipes un temps particulièrement difficile dans la mise en œuvre du départ de la rue Estelle. La vie organisée dans ces locaux de mauvaise qualité a contraint le personnel à des prouesses quotidiennes entre les actions nécessaires sur un bâti avec des équipements parfois dégradés et la présence auprès des résidentes et résidents.

Le déménagement s'est fait sur deux sites différents et a suscité l'ouverture vers une approche de l'hébergement d'urgence dans le diffus. Un premier lieu, rue Guy Môquet, permet un accueil de type hôtelier avec des chambres individuelles ou familiales. Un deuxième, rue Le Pelletier, accueille des familles dans des logements équipés, comme une première étape vers le logement de droit commun. Et, enfin, des logements dans le diffus mobilisés par l'AIVS, deviennent un complément à la dynamique qui doit conduire à l'indépendance des ménages.

La question de l'inconditionnalité de l'accueil traverse l'ensemble de l'action de l'association. Il est apparu dans les nouvelles donnes économiques et administratives que celle-ci ne pouvait s'exercer dans un fonctionnement en silos. C'est pourquoi l'orientation qui est retenue et mise en œuvre est fondée sur un accompagnement social global. Toutes personnes qui s'adressent à l'AMPIL qu'elle relève de l'absence de chez soi sous toutes ses formes, de l'habitat indigne ou des marchands de sommeil, a droit à une écoute, un soutien et tant que de besoin à un accompagnement adapté.

Rebondir malgré ou à cause des difficultés rencontrées est une obligation dès lors que nous voulons poursuivre les missions essentielles que l'association a choisi dès sa création. La mise en place d'un Comité de direction (CODIR) est la manifestation de cette volonté qui implique l'ensemble des équipes aux côtés des administrateurs.

DÉFIS ET PERSPECTIVES 2026

Les évolutions ainsi présentées correspondent à des exigences liées aux circonstances. Elles intègrent les préoccupations pour l'avenir.

Nous avons déjà souligné les évolutions qui frappent notre secteur d'activité comme autant de défis : La fragilisation économique ; les contraintes administratives nouvelles ; un nombre de plus en plus important de sollicitations de la part de femmes et d'hommes dont la reconnaissance sociale, administrative, physique ou psychique est malmenée ; des personnels du travail social qui doivent sans cesse revoir le sens de leur travail devant des contraintes et, souvent, une absence de considération.

Dans ce contexte, il y a un devoir de témoignage. Comme toutes les associations du secteur social, l'AMPIL est un agent du lien social indispensable dans les moments de grandes incertitudes. La présence auprès des populations les plus fragiles ne peut être muette, elle doit rendre compte.
Il nous faut reprendre ici que ce que nous avons déjà exprimé :

« Rendre compte des difficultés vécues par le public que nous accompagnons dans le quotidien ; rendre lisible la complexité courante de la situation des plus vulnérables qui doivent concilier une multitude de démarches (recherche de logement, scolarisation, droit au séjour) dont les temporalités se télescopent avec les obligations de la vie familiale. C'est seulement à partir de la présence sur le terrain et des rencontres quotidiennes que nous pouvons contribuer à les rendre visibles. C'est ainsi que nous pouvons parler de cet immatériel qui fait l'accompagnement qui échappe à la mise en fiche. Les évolutions réglementaires et les pratiques nouvelles qui touchent les relations des personnes avec les différentes administrations sont au cœur de difficultés renouvelées. La dématérialisation rend impossible l'accès à des droits élémentaires pour les plus fragiles. Elle contraint à développer de nouvelles formes d'accompagnement. Les restrictions budgétaires affectent également les services de l'Etat et des Collectivités, l'absence de personnel entraîne des lenteurs administratives qui ralentissent l'ensemble des processus d'intégration et donc la possibilité pour les personnes accompagnées de se projeter dans l'avenir.
La question de la santé physique et psychique devient prédominante pour l'ensemble des populations marqué par le mal-logement ou l'absence de chez soi. Le constat est largement partagé de la faiblesse des moyens au regard d'évolutions qui semblent irréversibles. Les conséquences pour la cohésion sociale sont manifestes ».

Bien sûr les difficultés qui s'accumulent pour l'accès à un logement abordable sont au centre des préoccupations. C'est la pénurie due à l'absence de production suffisante et dans le même temps le renchérissement exponentiel des loyers et charges, qui contribuent à une crise du logement qui ne dit pas toujours son nom.

Cette situation affecte à bas bruit la vie quotidienne des ménages modestes. L'absence de chez soi, l'insécurité dans le logement indigne, l'assignation à résidence dans des logements inadaptés, l'absence de choix et de pouvoir sur son destin, tout cela porte à conséquences sur la vie des personnes, l'éducation des enfants et sur la cohésion sociale dans son ensemble.

C'est de cela qu'il est question dans ce rapport d'activité à travers les actions conduites par l'AMPIL.

L'EQUIPE

L'équipe est pluridisciplinaire. Elle se compose de : travailleurs sociaux, juristes, techniciens, architectes, infirmiers et infirmières, médiatrices interprètes, conseillères en insertion professionnelle, agents d'accueil, agents polyvalents médiateurs, veilleurs de nuit, gestionnaires, personnels administratifs et agent d'entretien. Son efficience repose sur une addition de compétences professionnelles et un engagement constant.

La dynamique de l'équipe est soutenue par un Comité de Développement qui se tient mensuellement et qui regroupe les responsables de service, la chargée de mission, la directrice et les membres du bureau.

LE PUBLIC

Les personnes et ménages concernées par les actions de l'AMPIL sont pour l'essentiel celles que la typologie européenne du mal-logement et de l'absence de chez soi désigne. La grille ETHOS, reproduite en annexe de ce rapport, clarifie la question et permet une approche partagée de ce qui est vécu dans ce domaine.

Nous en reprendrons ici l'essentiel dans la mesure où chacune des actions de l'AMPIL tient compte de ces réalités.

Public privé de logement personnel / sans logement ou sans abris

- Personnes sans lieu de résidence habituel, à la rue ou hébergées en dépannage chez des tiers de manière contrainte
- Personnes résidentes en bidonvilles ou squats *et toute formes d'habitats précaires*

Public en logement précaire

- Hébergement temporaire (2 ans maximum). (Résidence sociale : titre de résidence, redevance…).
- Personne sans droits ni titres (bail résilié par le juge)
- Personnes vivant en hôtel meublé
- Personnes vivant en cabane
- Personnes vivant en mobile home etc.

Public en logement inadapté

- Personnes en logement inhabitable (législation nationale ou règlements de construction)
- Logement trop cher
- Logement trop grand
- Personnes vivant dans des conditions de surpeuplement / sous peuplement
- Non PMR pour personnes en situation d'handicap

Personnes vivant dans des logements vétustes, insalubres ou inhabitables

- Personnes en logement indigne, vétuste, insalubre

Locataires ou propriétaires vivant dans des copropriétés en difficulté

NOS ACTIONS, SOLUTIONS

I. Des actions transversales à tous les dispositifs : ACCUEILLIR / ECOUTER / ACCOMPAGNER ou ORIENTER

Chaque action menée repose sur un engagement fort en matière d'accueil inconditionnel, d'écoute, d'analyse des besoins, de transmission d'informations, d'orientation ou d'accompagnement personnalisé.
L'accompagnement va de la simple aide à l'ouverture des droits à un suivi social global. La pluridisciplinarité de l'équipe, ainsi que la diversité de ses partenaires, permettent de couvrir un large éventail de besoins dans les domaines suivants :

Logement : élaboration de projets d'habitat, démarches d'accès à un logement adapté, négociation avec les bailleurs, analyse budgétaire, constitution de dossiers FSL, accompagnement à la résorption des dettes locatives, saisine de la commission de conciliation départementale (CDC), montage de dossiers DALO, etc.
Emploi et formation : accompagnement dans le projet professionnel, inscription auprès de France Travail, orientation vers des dispositifs de formation, etc.
Santé : facilitation de l'accès aux soins, accompagnement dans les démarches administratives liées à la santé (prise de rendez-vous, interprétariat, accompagnement physique…), etc.
Parentalité : soutien à la parentalité, mobilisation des partenaires compétents
Démarches juridiques : accompagnement dans le règlement amiable des litiges, accompagnement en cas de recours auprès du tribunal, orientation vers les dispositifs compétents, etc.
Administratif et social : accompagnement dans l'accès aux droits (CAF, retraite, recensement, déclarations fiscales …), demandes d'aides alimentaires ou financières, etc.
État civil : démarches liées à la situation maritale, demandes d'extraits d'acte de naissance ou de nationalité, demande de carte biométrique, réclamations auprès du Trésor Public, etc.
Scolarisation : inscription à l'école, à la cantine, démarches pour l'assurance scolaire, suivi de la scolarité.

Cette liste n'est pas exhaustive et s'adapte en permanence aux besoins rencontrés.
Pour garantir l'efficacité et l'accessibilité de l'accompagnement, plusieurs modalités sont mises en œuvre :

Aller-vers : interventions sur sites, notamment les squats et bidonvilles, organisation de **permanences** au plus près des lieux où résident les publics
Accompagnement individuel ou collectif : entretiens personnalisés, organisation de rendez-vous, central dans une réalité profondément administrative, organisation d'ateliers et de petits-déjeuners
Médiation et accompagnement physique : soutien sur le terrain pour faciliter l'accès aux organismes d'État, médicaux etc.
Visites à domicile : pour les personnes les plus fragiles (âgées, malades ou en situation de handicap)

II. Les diagnostics : CONNAITRE, COMPRENDRE ET PREVENIR

L'ensemble de l'équipe de l'AMPIL, dans ses différents secteurs d'intervention, est porteuse d'un sens partagé. Elle doit mettre en œuvre des actions qui toutes visent à l'insertion à partir de situations différentes, complexes et toujours portées par des personnes, femmes et hommes. Il ne s'agit pas ici de soigner mais de prendre soin ce qui suppose de pouvoir consacrer un temps indispensable à chaque personne en prenant en compte son histoire et les traumatismes qui ne peuvent être ignorés. Soutenir les projets et les aspirations de chacune et chacun, c'est accepter qu'il n'y ait pas de toute puissance et que les métiers de l'accompagnement sont humbles et ne peuvent s'exercer qu'avec l'écoute. La notion de diagnostic doit être questionnée dans sa qualité à prendre en compte chaque personnalité.

Dans les différentes fiches qui décrivent le travail de l'équipe professionnelle, nous voulons rendre visible la complexité que nous acceptons comme un élément constitutif de notre activité. Nous voulons mettre l'accent sur l'impératif de connaissance, c'est-à-dire d'aller au plus près de la réalité vécue et d'être capable d'en rendre compte. Cette étape de la relation avec les personnes est aussi celle de la mise en cohérence des différents aspects administratifs et financiers qui font le quotidien. C'est de cet ensemble que se construit, au-delà de l'accompagnement individuel, une capacité à contribuer à la prévention.

Sur cette base dynamique, l'AMPIL s'engage dans une démarche d'adaptation de son action aux évolutions en cours.

III. Les fiches thématiques

Diagnostics : Diagnostic FNAVDL DALO (Page 8)
Urgence : Domiciliation et Centre d'Hébergement d'Urgence (pages 9 et 10)
Mission Résorption des Bidonvilles (MRB) : diagnostic et Projet Habitat (pages 11, 12 et 13)
Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat (ADLH) : Communes du Pourtour de l'Étang de Berre (page 14)
Plan de Sauvegarde des Copropriétés fragiles : Mission d'Élaboration du Plan de Sauvegarde (pages 15 et 16)
Prévention des Expulsions Locatives : Antenne de Prévention des Expulsions Locatives, Équipe Mobile Prévention des Expulsions Locatives (page 17)
Accompagnement Sanitaire et Social : Réinstallés, Médiation Santé au sein des résidences et foyers de travailleurs migrants ADOMA, Actions Socio-Sanitaires à destination du public âgé isolé vulnérable, Lutte contre la Fracture Numérique (pages 18 à 21)
Résidences Sociales Temporaires : Flégier et Rabelais (pages 22 et 23)
Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) : (pages 24 et 25)

Diagnostics / FNAVDL DALO

Depuis 2012

Financement	FNAVDL
Partenaires	DDETS, Sous-préfectures, Commission de Médiation des Bouches du Rhône, Soliha 13, Docapost, référents des ménages.

Contact : helena.harivel@ampil.fr

Public : ménages reconnus “Prioritaires” et “Urgents” par la Commission Départementale de Médiation (CDM) et pour lesquels la CDM ou la Préfecture des Bouches du Rhône préconisent une orientation vers le FNAVDL.

Objectifs : réaliser des diagnostics sociaux en vue de :

- Faire un point sur les droits
- Aborder et expliquer avec les ménages le cadre du DALO et de la reconnaissance Prioritaire et Urgent.
- Faire une évaluation du dossier administratif, vérifier qu’il est complet et peut être présenté en commission d’attribution.
- Repérer les fragilités des ménages et des besoins en accompagnement en vue de faire des préconisations dans le cadre de l’AVDL.

Des chiffres :

290 diagnostics réalisés dont **75** légers, **124** intermédiaires et **38** approfondis
272 orientations
155 préconisations
45 relogements.

Perspectives 2026 : action engagée jusqu’en 2027.

Urgence / Domiciliation

Depuis 2009

Financement	DDETS
Partenaires	CCAS, MDS, écrivains public, Banque Postale, La Draille, MSP Peyssonnel, référents RSA, Conseillers accompagnement global France Travail.

Contact : laura.mulot@ampil.fr

Public : Personnes sans domicile stable, vivant en habitat précaire (squats, cabanes, caravanes…), menacées d'expulsion domiciliaire ou hébergées.

Objectifs : permettre aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. Il s'agit notamment de permettre l'accès à la scolarisation des enfants, aux soins, à l'ensemble des démarches administratives préalables à la construction d'un parcours d'insertion. La domiciliation est un droit qui répond à un besoin.

Des chiffres :
1251 demandes de domiciliation dans l'année.
323 personnes sur liste d'attente au 31/12/2025.
928 domiciliations réalisées dont 492 premières domiciliations et 436 renouvellements.
1278 personnes touchées par la domiciliation dont **909** majeurs et **369** ayant-droits principalement les enfants.
10 096 passages dans nos locaux dans le cadre de la domiciliation et **11 134** courriers traités en 2025.

Actions :

En 2025, nous avons été confrontés de la même manière que les CCAS et les organismes agréés à une recrudescence des demandes. Nous avons constaté une saturation du dispositif à l'AMPIL mais aussi auprès des partenaires. Pour rappel, notre agrément est de 450 domiciliations.

La domiciliation est le premier maillon du lien social et de l'accompagnement. C'est pour cela que le service d'accueil qui gère les domiciliations participe au repérage des situations de fragilité et à l'accompagnement des ménages. Complémentaire à l'intervention de l'Unité mobile, il trie le courrier, transmet des informations de premier niveau aux personnes et les aide si besoin à comprendre ou traduire certaines lettres.

Perspectives 2026 :

Créer un service d'accompagnement global au sein duquel la domiciliation constitue un levier d'accès aux droits et à l'accompagnement pour l'ensemble des personnes sans chez-soi.

Urgence / Hébergement d'Urgence - Marseille

Depuis 2020

Financement	DDETS
Partenaires	SIAO/115, Services sociaux institutionnels et associatifs, organismes de domiciliation administrative, partenaires juridiques (CADE, CIMADE, SPADA …) Partenariat sanitaire : CPAM, PMI, PASS, hôpitaux, médecins généralistes, équipes mobiles psy et addiction

Contact : valerie.masurel@ampil.fr

Public : Femmes Sortantes de Maternité (FSM), Personnes Victimes de Violence (PVV) pré ou post accouchement, ménages ayant reçu le concours de la force publique (obligation de quitter le logement) ou ayant déjà été expulsés, ménages évacués ou orientés par le 115.

Objectifs : mettre à l'abri sans délais et pour une durée illimitée des ménages orientés par le 115/SIAO et selon le dispositif sur lequel ils émargent :

- Proposer un diagnostic logement approfondi
- Mettre en place un accompagnement sanitaire et social global
- Accompagner à la sortie du centre vers une solution habitat adaptée

Des chiffres :

40 femmes sortantes de maternité dont **11** personnes victimes de violence
89 personnes accueillies (nourrissons, fratries et conjoints compris)
40 ménages hébergés pour une moyenne de **211,08** nuitées, dont **14** nouveaux ménages en 2025
55 % des ménages sortis au cours de l'année 2025.

14 Personnes orientées par le 115 ou évacuées de squats et bidonvilles

14 Personnes en situation d'expulsion domiciliaire, soit **10** ménages dont **1** arrivé en 2025.

Fin 2025, le CHU a déménagé de la rue Estelle pour s'installer sur deux sites : rue Guy Môquet au centre-ville de Marseille et rue Le Pelletier à l'Estaque. Désormais les conjoints des femmes du dispositif FSM peuvent être accueillis.

Perspectives 2026 :

Ouverture de places d'hébergement en diffus pour les familles les plus autonomes. Cette évolution vise à favoriser leur accès progressif à un logement en droit commun et à fluidifier les parcours résidentiels au sein du dispositif d'hébergement.

MRB / Mission Résorption des Bidonvilles

Depuis 2008

Financement	DDETS
Partenaires	Acteurs du droit commun (CCAS, CAF, MDS, PMI, Mission Locale, France Travail…) organismes médicaux et paramédicaux, GSMS SIAO 13, associations œuvrant auprès du public Rom (Ecole au Présent, Rencontres Tsiganes, ADDAP 13 …), associations caritatives.

Public : Habitants des squats et bidonvilles – Marseille intra-muros

Objectifs :

- Effectuer une veille sociale constante des squats et des bidonvilles par une action « d'aller vers » les ménages
- Mettre en œuvre un accompagnement social et professionnel renforcé dont la visée est la sortie du bidonville
- Mener des entretiens et des actions éducatives adaptées à la situation des personnes suivies
- Réaliser un diagnostic global des sites sur Marseille à la demande de la DDETS, repérer les évolutions du squat, évaluer les conditions d'habitat et les risques qui en découlent.
- Préparer et soutenir dans le cadre des évacuations ordonnées : recenser les besoins de mise à l'abri des plus vulnérables, réunions préparatoires
- Mobiliser les aides d'urgence
- Coordonner des animations ponctuelles pour les enfants avec les partenaires
- Consolider les partenariats en faveur de l'insertion globale des familles

Des chiffres :

Plusieurs diagnostics de sites effectués à la demande de l'Etat
Intervention dans **15** sites où les conditions de vie sont très précaires
127 visites de sites réalisées
153 ménages accompagnés, représentant **364** personnes, dont **125** mineurs, soit près de 34 % du public rencontré
754 entretiens effectués dans le cadre d'un accompagnement social ou d'une insertion professionnelle

Fin 2025, l'Etat décide de diminuer le budget de la résorption des bidonvilles et met fin au financement de notre action.

Perspectives 2026 :

Face à la diminution des budgets, l'exclusion des familles concernées, déjà fortement stigmatisées, va s'accentuer.

Comme évoqué dans la rubrique "Domiciliation", la création d'un service d'accompagnement global de tous publics en grande précarité permettrait de ne pas laisser sur le bord du chemin des centaines de personnes pour lesquelles des démarches ont été amorcées.

MRB / Projet Habitat

Depuis 2010

Financement	DDETS
Partenaires	Préfecture, SIAO, Éducation Nationale, Organismes de droit commun (MDS/PMI, Mission Locale, France Travail), employeurs, bailleurs, École au Présent

Contact : samira.kaddouri@ampil.fr

Public : familles en très grande précarité vivant en squats et bidonvilles

Objectifs : permettre aux familles de se stabiliser et de se projeter durablement en France par la co-construction d'un projet d'insertion selon une double dynamique :

- La gestion locative adaptée pour les personnes sortantes de bidonville
- L'accompagnement social global

Le dispositif remplit efficacement sa mission de mise à l'abri et de stabilisation sociale :

- Peu de ruptures d'accompagnement.
- Maintien durable dans le logement.
- Scolarisation des enfants globalement assurée.
- Accès aux droits relativement sécurisé pour une majorité de suivis

Des chiffres :

En 2025, le dispositif Habitat a accompagné **15** ménages représentant **59** personnes, pour une durée moyenne de séjour de 5 ans et des situations parfois très ancrées dans le temps (jusqu'à 17 ans de présence).

Perspectives 2026 :

Notre action a démontré une forte efficacité en matière de stabilisation et de protection des familles issues de l'habitat précaire. Néanmoins compte tenu de la baisse des orientations pour ce dispositif, nous devons relever un enjeu majeur : continuer la démarche d'accompagnement global et faciliter l'accès au logement sans avoir la possibilité de réaffecter les logements libérés.

Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat

Communes du Pourtour de l'Etang de Berre /Marseille (volet technique)

Depuis 2012

Financement	Fondation pour le Logement des Défavorisés, CAF, Ville de Vitrolles, Politique de la Ville (Etat, Vitrolles, CD13)
Partenaires	Acteurs institutionnels (services des Mairie, CAF, MDS …) et associatifs qui œuvrent dans le domaine du logement

Contact : florence.llucia@ampil.fr

Cette action est menée sur les territoires du pourtour de l'Etang de Berre et s'inscrit dans un dispositif national porté par la Fondation pour le Logement des Défavorisés (FLD) qui fait suite au constat qu'il ne suffit pas qu'un droit existe pour qu'il soit effectif.

Face à la complexité croissante des démarches juridiques et administratives, de nombreux ménages vulnérables restent sans solution face aux expulsions, à l'habitat indigne ou aux refus de relogement. L'AMPIL, au travers de cette action menée par les juristes et architectes du service habitat, propose donc :

- Un accueil inconditionnel à Marignane et Vitrolles ouvert à toute personne confrontée à une difficulté liée à l'habitat : 75 permanences réalisées et **220 familles rencontrées** en 2025.
- Un accompagnement sur mesure, à durée indéterminée, pouvant aller du simple conseil ponctuel à un suivi long et approfondi, jusqu'à l'action contentieuse : **60** nouveaux ménages accompagnés en 2025, soit une file active de **90 familles accompagnés**.
- L'utilisation du droit comme levier, pour contraindre un bailleur à effectuer des travaux, obtenir un délai devant le juge, ou engager l'État à reloger : **12 procédures civiles** engagées, **3 accompagnements à la procédure pénale** et **25 recours au tribunal administratif** (contentieux DALO).
- Un soutien technique, mené par les architectes de l'AMPIL, aux associations et avocats marseillais : un diagnostic technique et un accompagnement technique sont proposés, en appui à l'accompagnement sociojuridique des familles en situation d'Habitat Indigne : **93** visites techniques réalisées dont 1/3 à la demande des avocats, qui ont données lieux à la réalisation de diagnostics techniques en appui technique à la procédure civile engagée et 2/3 à la demande des associations de l'ADLH Marseille en vue d'un accompagnement technique.

Perspectives 2026 : Conforter notre travail en réseau au niveau local, mais aussi à l'échelle nationale afin d'être force d'interpellation auprès des acteurs institutionnels.

L'accompagnement des Copropriété Fragiles /
Marseille /Aix en Provence
Depuis 2005

Financement	FPLD, Etat, Politique de la Ville, MAMP, Collectivités locales
Partenaires	Les partenaires associatifs et institutionnels du territoire (Centres sociaux, équipe PdV, Etat, Asso, ...), syndic, MAMP, EPF, …

L'AMPIL est experte en matière de copropriétés fragiles. Des « savoir-faire », en termes d'accompagnement technique, juridique et social, sont mis à disposition des différents acteurs des copropriétés et permettent d'accompagner les partenaires locaux à la mise en place d'une dynamique sociale, élément essentiel pour la prévention ou le traitement des fragilités repérées.

Pour les habitants des copropriétés, cette action accompagne la réflexion ou la mise en place d'une intervention publique, avec un travail partenarial ciblé en direction des bailleurs « escrocs » au logement et des « marchands de sommeil ».

3 GRANDES MISSIONS / 8 COPROPRIETES SUIVIES

	Accompagnement aux droits liés à l'habitat et à la copropriété	**Mise en œuvre Plan de Sauvegarde**	**Rendez-vous Copro**
Forme	Appel à Projet	Marché Groupement ETH/Copro Conseils/AMPIL	Projet
Financement	Etat / FLD / Politique de la Ville	MAMP (DOH)	Ville de Marseille
Les Copro	Résidence Les Marronniers 13014 Résidence La Granière 13015 Parc de La Maurelette 13015	Résidence Les Facultés Aix en Provence	Rés. Le Campus 1 13014 Rés. Le Massabo 13003 Rés. La Sauvagère 13010 Rés. Parc Saint Louis 13015
L'action	- Présence sur site : Permanence, Petit Café, Maraude, … - Accompagnements technico-socio-juridiques des habitants en situation de Mal Logement - Mobilisation partenariale : Comités Copro, Groupes de suivi, Ateliers, … - Actions partenariales sur site : Anima, Info, micro chantier, …	En charge de la partie sociale et cadre de vie du PDS : Accompagnement des résidents en situation de grande fragilité et veille sociale - Mobilisation habitante / cadre de vie	- Présence sur site : info / conseil sur le logement et la copropriété - Temps d'information collective pour les résidents autour des problématiques repérées sur la copropriété

Des chiffres :

450 ménages rencontrés **50** ménages accompagnés **1/3** de situations de mal-logement résolues
4 familles victimes de bailleurs « escrocs » au logement ou « marchands de sommeil » accompagnées au regard de l'article 40.

Perspectives 2026 :

Renforcer notre lutte contre les bailleurs « escrocs au logement / marchands de sommeil » et notre soutien aux victimes, mais aussi développer nos interventions sur d'autres copropriétés (petites ou grandes) qu'elles soient marseillaises ou métropolitaines.

PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES / l'Antenne de Prévention des Expulsions Locatives, Marseille

Depuis 1995

Financement	AMPIL (autofinancement)
Partenaires	L'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille, le Tribunal d'Instance, la Préfecture, le CDAD, les commissaires de justice, la DDETS, la MJD, les travailleurs sociaux et les associations locales.

Le droit au logement est l'élément essentiel de l'égale dignité de tout être humain qui s'exerce dans l'accès et le maintien dans un « chez soi » sécurisé (article 115 du CASF).

« Pas d'expulsion sans solution de relogement » est l'objectif que s'est donné l'AMPIL paar le biais cette action.

Objectif : accueillir les ménages marseillais en situation d'expulsion locative.

Un accueil inconditionnel et sans RDV, au Tribunal Judiciaire de Marseille, est réalisé par le travailleur social de l'AMPIL, accompagné d'un avocat du Barreau (mis à disposition par le CDAD). L'association d'un avocat et d'un travailleur social permet la réalisation d'une analyse juridique enrichie et complétée d'une vision sociale, indispensable à la compréhension de la situation des familles reçues. De plus, elle permet, selon les situations, la désignation d'un avocat au titre de l'aide juridictionnelle et/ou la mise en place d'un accompagnement social adapté.

Cette action s'inscrit de manière complémentaire aux dispositifs portés par la DDETS (CCAPEX, Equipes mobiles PEL), le CD13 (Mesures ASELL PEL), le CCAS (accompagnement des séniors) et de l'ADIL (lieu d'accueil sur RdV d'un public ciblé).

Avec une moyenne de 6 ménages reçus par permanence, ce sont près de **280 familles** qui ont été accueilles en 2025 (et le chiffre est en constante augmentation).

- 1/3 de ces familles se sont vues désignées un avocat au titre de l'aide juridictionnelle

- Plus de la moitié d'entre elles a bénéficié d'un accompagnement social et juridique dédié, par l'AMPIL

- **1/3 ont trouvé une issue positive à leur situation** (maintien dans le logement, relogement accompagné, mise en place d'un échéancier avant assignation, …).

Perspectives 2026 : Poursuivre notre travail de recherche de soutien financier à cette action (AMI Logement d'Abord, FLD, Mécénat, …) qui, depuis deux ans, est réalisée sur les fonds propres de l'association.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SANITAIRE / Réinstallés

Depuis 2016

Financement	FAMI
Partenaires	SGAR, OFPRA, OIM, GIP Habitat et acteurs du droit commun.

Contact : laura.mulot@ampil.fr

Public : les réfugiés orientés par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (HCR) et admis par la France.

Objectifs :

- Mobiliser des logements, en assurer la gestion locative adaptée (GLA) et les équiper pour accueillir les ménages dès leur arrivée sur le territoire français
- Offrir à ces ménages un accompagnement global renforcé sur une durée de 1 an, visant l'accès aux droits fondamentaux, l'insertion et l'autonomie.

Des chiffres :

9 ménages accueillis, soit **30** personnes pour un objectif d'accueil de **27** personnes.
Provenance des ménages : **Afghanistan 56%, Sud-Soudan 22%, Syrie 11%, Erythrée 11%.**
9 logements mobilisés et équipés, dont **2 studios, 4 T2, 2 T3, 1 T5.**
1049 démarches administratives, **246** accompagnements physiques et **45** visites à domicile réalisées.
826 entretiens dans les locaux et **170** traductions téléphoniques organisées.

Actions :

Recherche de logements adaptés destinés à être sous-loués aux ménages (proches des commodités, correspondant à la composition familiale, aux futures ressources de revenu et problématiques de santé des ménages).

L'accompagnement démarre dès l'accueil à l'aéroport des ménages. Une aide de transition (pécule, frais alimentation, loyer, eau, électricité) est octroyée dans l'attente de l'accès aux minimas sociaux.

Chaque ménage signe un contrat d'engagement basé sur un diagnostic social, sanitaire et économique. L'accompagnement dure généralement au-delà de 12 mois compte tenu des délais des démarches administratives (réception de la décision OFPRA, rendez-vous en Préfecture, ouverture d'un compte bancaire etc..) et des problématiques santé des ménages qui est un frein à leur insertion.

Perspectives 2026 :

Développer des partenariats pour mieux répondre aux problématiques croissantes de santé physique et mental des personnes accueillies.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SANITAIRE / Médiation santé au sein des Résidences Sociales et Foyers de Travailleurs Migrants Adoma

Depuis 2017

Financement	ADOMA ARS CILPI
Partenaires	SSIAD, CAF, CMP, DAC13, MAS, CPAM/CESAM, services hospitaliers, MAIA, EMPRA, CCAS, ECGU, ADMI …

Public : En priorité auprès des résidents âgés migrants qui présentent des signes de grande précarité tels que le vieillissement prématuré dû aux conditions de travail lors de la vie active, les pathologies lourdes, l'isolement par rapport à la famille restée au pays d'origine, les faibles ressources. Mais également d'un public de personnes démunies qui cumulent des difficultés financières, de repérage des parcours de soins, d'accès aux droits et aux soins.

Objectifs : Permettre la mise en place de référents afin d'assurer aux résidents une prise en charge effective par les services de santé et de maintien à domicile les difficultés de santé repérées évitant les ruptures de parcours de soins.

Actions :

- Informer les résidents sur leurs droits aux soins.
- Conseiller les résidents et les aider à comprendre une ordonnance.
- Sensibiliser et mobiliser les résidents sur la prévention aux soins thérapeutiques.
- Accompagner individuellement les résidents sur des parcours de soins coordonnés en fonction de leurs rythmes et de leurs accords aux soins médicaux proposés (loi 2002).
- Renforcer les liens entre résidents et professionnels de santé (médecin traitant, IDE, kinésithérapeute etc…).
- Participer à l'évaluation des besoins.
- Participer à la remontée des données épidémiologiques des différents territoires.
- Suivre et coordonner la prise en charge du résident.
- Participer aux actions collectives autour de la santé et du vieillissement.

Des chiffres :

56 foyers de travailleurs migrants et résidences sociales suivis.
428 résidents accompagnés dans les soins par les 2 médiatrices santé.
119 personnes souffrant de pathologies psychologiques/psychiatriques, dont **54** cumulées à des addictions.
780 visites à domicile réalisées et **254** accompagnements physiques réalisés.

Perspectives 2026 :

L'équilibre financier de l'action n'ayant pas pu être atteint, sa continuité ne pourra être assurée au-delà du 30 septembre 2026, date à laquelle prendra fin le dispositif de médiation santé.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SANITAIRE / Actions socio-sanitaire à destination du public âgé isolé vulnérable

Depuis 2008

Financement	ARS CILPI
Partenaires	Acteurs institutionnels, privés et associatifs dans le social, sanitaire et culturel.

Public : personnes de plus de 60 ans cumulant des facteurs de vulnérabilité : pathologies liées au vieillissement et inhérents au parcours de vie (pénibilité au travail, parcours migratoire, éloignement familiale, logement inadapté et précaire, faibles ressources, isolement social…), illectronisme, barrière de la langue et des codes administratifs.

Objectifs : éviter les non-recours aux droits et les ruptures de soins, accompagner dignement et de manière inconditionnelle le vieillissement par une approche globale et individualisée.

- Repérer et accueillir le public par le développement du réseau partenarial.
- Élaborer des diagnostics et mettre en œuvre des accompagnements globaux socio-sanitaires.
- Coordonner les parcours de soins.
- Proposer des informations collectives autour de la santé.

Des chiffres :

326 personnes accompagnées dont 259 hommes et 67 femmes.
71.75 ans est la moyenne d'âge du public accompagné en 2025.
85% du public accompagné est isolé.
50% du public accompagné vit en logement privé, 27% vit au sein des résidences Adoma et 16% sont en difficultés face à l'accès à un logement pérenne.

Les actions :
190 personnes ont bénéficié d'un accompagnement aux soins.
894 actes infirmiers réalisés.
380 démarches administratives sociales réalisées.
157 démarches administratives liées à la santé réalisée.
98 visites à domicile.
55 accompagnements physiques dans les démarches.

3 séances de petits déjeuners organisés chaque semaine où nous comptons entre **30 à 40** participants en moyenne à chaque séance.
1 fête de Noel organisée.
10 informations collective thématique organisées par l'infirmier.

Perspectives 2026 :

Poursuivre l'accompagnement global des personnes âgées vulnérables afin de lutter contre le non-recours aux droits et favoriser le bien vieillir.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SANITAIRE / Lutte Contre la Fracture Numérique

Depuis 2018

Financement	ARS CILPI
Partenaires	Acteurs institutionnels, privés et associatifs dans le social, sanitaire et culturel.

Public : les personnes âgées de 62 ans et plus, les personnes primo-arrivantes et les personnes logées au sein des résidences sociales Adoma.

Objectifs :

- Réduire les effets de la fracture numérique au sein du public âgé.
- Favoriser l'équité d'accès, protéger les droits acquis des personnes âgées.
- Informer et sensibiliser les personnes à la transition numérique qui s'opère dans les administrations françaises.
- Créer et gérer des adresses électroniques et des espaces personnels e-administratifs.
- Favoriser l'accès et/ou le maintien des droits des usagers par le biais du numérique.

L'AMPIL dispose d'un agrément CNIL afin d'assurer la protection des données des personnes.

Des chiffres :

- **331** personnes ont été accompagnées dont **264** hommes et **67** femmes.
- **73 ans** est la moyenne d'âge du public accompagné.
- **85%** du public est isolé.

Les actions :

- Mise en œuvre d'un accompagnement social global à travers l'outil numérique.
- **1177** rendez-vous effectués.
- **1478** démarches numériques ont été réalisées (entre autres 310 démarches CAF, 258 démarches liées à la retraite, 210 démarches via l'ANEF).

Perspectives 2026 :

L'accompagnement au numérique représente un levier essentiel pour garantir l'effectivité des droits. Nous souhaitons poursuivre l'accompagnement individualisé pour lutter contre la fracture numérique et le non- recours aux droits que cela génère chez les publics vulnérables.

Développer de nouveaux partenariats afin de renforcer l'accès des publics primo-arrivants à nos actions et de mieux répondre à leurs besoins.

Résidences sociales / Flégier et Rabelais

Date de mise en service (statut de résidence sociale)

Conventionnées APL :

- Convention signée le 09/10/1995 pour la résidence sociale Flégier.
- Convention signée le 28/10/1996 pour la résidence sociale Rabelais.

Financement	AGLS Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Partenaires	SIAO, opérateurs ASELL, CCAS, MDS, CAF, bailleurs sociaux et Le CANA, EMPA, acteurs associatifs (Handitoit, …)

Contact : samira.kadouri@ampil.fr

Public : Personnes en difficultés d'insertion du fait de leurs conditions de vie économiques et sociales et/ou de la spécificité de leur parcours résidentiel (personnes en danger d'exclusion sociale ou professionnelle, personnes sortant de structures d'habitat provisoire, travailleurs immigrés vieillissants). Ménages rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement ordinaire.

Objectifs : Accueillir de manière temporaire dans un logement de transit, des ménages orientés par le SIAO.

- Élaborer un parcours logement avec les ménages en vue d'une solution pérenne.
- Favoriser l'accès et le maintien dans un logement adapté au mode de vie du public des travailleurs immigrés isolés issus des bidonvilles.

Des chiffres :
Pour la Résidence Flégier :

8 ménages accueillis.
23 personnes hébergées (17 adultes et 6 enfants), majorité de personnes isolées (63,6 %)
1 entrée et 2 sorties enregistrées.

Situation sociale

- Population plutôt jeune et active.
- Les ressources proviennent autant de l'emploi que des prestations sociales (retraite, AAH, RSA).
- La majorité des ménages disposent de revenus supérieurs à 914 € par mois

La résidence Rabelais :

Elle se caractérise par une grande stabilité résidentielle, sans aucune entrée ni sortie en 2025. Elle accueille **11** ménages pour **19** personnes.

Profil des ménages

- 72,7 % de personnes isolées.

- 72 % des résidents isolés ont plus de 60 ans.
- Public majoritairement composé de travailleurs migrants âgés, souvent avec une famille restée dans le pays d'origine.
- 7 personnes vivent en colocation.

Situation sociale

- 71 % des ménages vivent principalement de la retraite.
- Revenus globalement stables, majoritairement supérieurs à 914 €.
- Forte représentation de résidents originaires du Maghreb.

La spécificité de Rabelais réside dans le vieillissement marqué de ses résidents : 10 adultes ont plus de 60 ans. Cette situation confirme son profil de résidence de travailleurs migrants vieillissants, nécessitant un accompagnement social adapté autour des questions de santé, de retraite, d'accès aux droits et d'isolement.

Actions :

Attribution du logement et suivi social, suivi du budget, prévention et traitement des impayés locatifs, suivi de l'entretien des parties communes et des dysfonctionnements techniques.
Accompagnement social renforcé du résident tout au long de son parcours d'hébergement, de son entrée dans le logement à l'accès à un logement autonome.
Régulation de la vie collective.

PERSPECTIVE 2026 :

La résidence Flégier évolue vers un accueil plus familial avec une augmentation du nombre d'enfants, tandis que Rabelais confirme son rôle de résidence de travailleurs migrants âgés, marquée par la stabilité des occupants et des enjeux d'isolement et de vieillissement.

Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

Depuis 1992 pour la gestion location
Depuis 2021 pour la carte d'agent immobilier

Financement	IML
Partenaires	SIAO, ANAH, propriétaires privés, bailleurs sociaux, acteurs de droit commun et entreprises mécènes

Contact : samira.kadouri@ampil.fr

Contexte :

Dans un contexte de forte tension sur le logement dans le territoire d'Aix-Marseille, marqué par plus de 40 000 demandes de logement social en attente et un taux d'attribution parmi les plus faibles de France (5,7 %), l'intermédiation locative portée par l'AMPIL constitue un levier essentiel pour faciliter l'accès au logement des ménages en situation de précarité. Inscrite dans la dynamique du « Logement d'abord », cette action mobilise le parc privé afin d'offrir des solutions de logement durables associées à un accompagnement social adapté.

Objectifs :

Développer et gérer une offre locative permettant au public en situation de précarité (PDALPD) d'accéder à un logement transitoire ou pérenne adapté via :

- Des mandats de gestion
- Des contrats de location / sous location
- Des logements propriétés de l'AMPIL (pleine propriété et bail emphytéotique)

Les missions couvrent l'ensemble du parcours résidentiel : prospection et captation des logements, diagnostic technique, mise à disposition via le SIAO et gestion locative adaptée. Depuis 2025, l'évolution des modalités d'orientation du SIAO, limitant la présentation à un seul candidat par logement, a toutefois allongé les délais d'attribution et accru la charge de travail des équipes.

Des chiffres 2025 :

160 logements en gestion

IML : **46** logements (8 mandats de gestion et 38 logements en locations/sous locations)

Réinstallés : **9** logements (sous locations)

Projet habitat : **15** logements (locations/sous locations)

18 en résidence sociale

72 logements (locations/ sous locations sans aucun dispositif de financement)

Suivi Social :

Au cours de l'année, les CESF ont réalisé **145** rendez-vous et **15** visites à domicile afin de prévenir les ruptures de droits, soutenir les démarches administratives et favoriser le maintien dans le logement.

- Droits et logements

26 demandes de logements sociales déposées

34 renouvellements effectués
25 recours DALO
6 reconnaissances PU validé en 2025

- Gestion budget :

21 plans d'apurements contracté pour un montant de remboursement de **6709 €**
7 FSL (1 maintien, 4 accès et 2 énergies).

Grâce au travail social accompli, nous comptabilisons un montant d'impayé résiduel (hors procédure engagé) de **63 796,61€** (à cela, nous pouvons déduire le montant de **33 417,08€** ne concernant que les retenues APL pour étude de dossiers et problème de décence).

Techniques :

En 2025, nous avions commencé l'année avec 30 dossiers sinistres ouverts.

Au cours de l'année 2025, nous avons :

- **8** sinistres ont été clôturés,
- **12** nouveaux sinistres ont été déclarés,
- **97** locataires à jour de leur assurance
- **30** relances et 7 Mises en demeure effectuées

Gestion locative :
Actions :
Pour les propriétaires
Assurer la gestion locative du bien.

Pour les locataires
Traiter les orientations du SIAO, attribuer le logement adapté à la situation du ménage (revenu et composition), accompagner dans les démarches administratives avant l'entrée dans le logement, pendant la durée du bail, jusqu'à la sortie vers le logement autonome.

Les résultats obtenus témoignent de l'efficacité de cette approche globale. Le travail de prévention a permis de limiter les situations d'impayés avec un seul dossier contentieux recensé et cinq plans d'apurement respectés sur sept signés.

Par ailleurs, **109** interventions techniques ont été réalisées sur le parc afin de garantir la qualité des logements et sécuriser les relations entre locataires et propriétaires.

L'accompagnement conjoint des travailleurs sociaux et des techniciens contribue ainsi à prévenir les dégradations, sécuriser les bailleurs et favoriser l'autonomie durable des ménages.

Perspectives 2026 :

Face à la raréfaction des logements abordables et aux réticences persistantes des propriétaires privés, l'AMPIL poursuit une stratégie fondée sur le développement maîtrisé de son offre, la sécurisation des parcours résidentiels et le renforcement des partenariats institutionnels.

L'objectif est de conjuguer la croissance du parc mobilisable, la qualité de l'accompagnement et la production de logements abordables grâce à son agrément de Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion. Cette stratégie permet à l'association de répondre aux besoins croissants du territoire tout en consolidant son rôle d'acteur majeur de l'insertion par le logement.